

GENERALITES

Ces conditions générales régissent la vente des cours ainsi que toutes les prestations proposées par l'Ecole Suisse de Ski Sion (ESS Sion).

Ce document est en libre circulation sur notre site internet et sur notre plateforme de vente en ligne. Seule la version française, à jour et complète de ce document fait foi.

Le montant total de nos prestations est dû lors de votre réservation via notre plateforme de réservation en ligne ou par What'sApp. Le paiement complet valide votre inscription.

REGLEMENT DE NOS PRESTATIONS

Les prestations de l'ESS Sion ont un coût. Chaque prestation est toujours payée le prix comptant affiché.

Un cours n'est pas remboursé, ni échangé du fait de l'absence ou du retard du client au début de ce cours.

Les prestations non consommées, retard ou autres resteront dues et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

Les leçons ont lieu par tous les temps. Les conditions météorologiques ne sont en aucun cas une cause d'annulation ou de report, dès lors que l'activité est assurée par l'ESS Sion. Aucun remboursement, remplacement du jour de cours ou indemnisation ne peut être exigée.

En aucun cas, l'ESS ne peut être tenue pour responsable du fait de circonstances, cas de force majeure, catastrophes naturelles, grèves, épidémies, pandémies, guerres, ordonnances administratives, etc.

La fermeture totale des installations n'étant pas du fait de la responsabilité ou de la volonté de l'ESS Sion, un remboursement est possible uniquement pour le client ayant souscrit l'assurance « ESS COURS PROTECT » lors de l'achat du cours.

Les interruptions dans le fonctionnement des remontées mécaniques, attentes ne justifient pas de réduction, ni de dommages-intérêts.

Le moniteur-trice a le seul pouvoir de décision sur les exercices et les parcours suivis.

Les cours débutent à l'heure et au lieu précis mentionné sur la convocation.

Le moniteur-trice n'est pas tenu-e d'attendre les retardataires et la durée du retard ne peut être rajoutée au cours.

Les personnes en retard à un cours sont priées de s'annoncer au plus vite par mail info@esss.ch ou par message Whats'App 076 323 55 25.

La présence des parents ou accompagnants sur le lieu du cours peut défavoriser la situation d'encadrement et d'apprentissage. Il est donc recommandé à ces derniers de ne pas rester sur le lieu du cours.

Les éventuelles photos/vidéos prises lors de nos cours ne peuvent être utilisées qu'à titre privé. **En aucun cas, ces images ne doivent être publiées sur les réseaux sociaux sans notre accord (protection des données).**

RESERVATION

Les réservations se font par courriel, What'sApp ou via notre plateforme de vente en ligne – Swiss ski school. En cas de facturation, les réservations doivent être payées au plus tard 15 jours avant le cours sans quoi la réservation est annulée.

Aucune réservation ne peut être effectuée par téléphone.

TARIFS

Les prix affichés sont respectés. Notre travail est accompli avec passion, en aucun cas, nous ne discutons les prix de nos cours.

L'école se réserve le droit en tout temps de modifier ses tarifs.

Les prix sont en francs suisses.

MODIFICATION DE RESERVATION / ANNULATION

Jardin des neiges

- Les réservations au jardin des neiges peuvent être remplacées jusqu'à 24h avant le début du cours sans frais.
- Les réservations au jardin des neiges annulées plus de 72 heures à l'avance sont remboursées après déduction de 5% pour couvrir les frais administratifs, financiers et de dossiers.
- Les réservations au jardin des neiges annulées moins de 72 heures à l'avance sont intégralement dues et ne seront pas remboursées.

Cours en station

- Les réservations de nos cours en stations annulées plus de 15 jours précédant la prestation sont remboursées après déduction de 5% pour couvrir les frais administratifs, financiers et de dossiers.
- Les réservations de nos cours en stations annulées durant les 15 jours précédant la prestation, sont remboursées après déduction de 50% pour couvrir les frais administratifs, financiers et de dossiers.
- Les réservations de nos cours en stations annulées dans les 7 jours précédant la prestation sont intégralement dues et ne seront pas remboursées.

En cas d'annulation ou modification pour tout autre motif ou incident indépendant de la volonté de l'entreprise et ne figurant pas sur les présentes conditions générales, l'ESS Sion n'est pas tenue de rembourser la ou les prestations au client.

ASSURANCES

L'ESS Sion décline toute responsabilité en cas d'accident avant, pendant et après l'enseignement ou toutes autres activités organisées par cette dernière. Les participants aux cours ou activités dispensés par l'ESS Sion ne sont pas couverts par l'assurance de cette dernière. Il incombe à chaque participant de s'assurer lui-même contre les risques inhérents à ce type d'activité.

L'ESS Sion propose l'assurance « ESS COURS PROTECT » aux clients afin d'assurer les cours achetés auprès de l'ESS et cela en cas d'accident, de maladie ou lorsque les cours n'ont pas lieu pour cause de fermeture des installations, remontées mécaniques (voir conditions Assurance ESS COURS PROTECT).

DIVERS

Le client est responsable de son matériel. Le réglage de celui-ci doit être fait par du personnel agréé et dans des structures adaptées. Une incapacité à suivre ou poursuivre le cours en raison de défaillance du matériel du client ne donnera droit à aucun remplacement, report ou remboursement du cours.

Le moniteur n'a pas l'autorisation de régler le matériel du client.

En cas de matériel défectueux survenant lors de nos cours, si le client doit bénéficier d'un matériel de remplacement, les frais y relatifs (location/vente) seront à sa charge.

Le port du casque est vivement conseillé.

FOR JURIDIQUE

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat.

Pour toutes contestations ou litiges survenus dans le cadre des prestations proposées par l'Ecole Suisse de Ski Sion et si aucun arrangement entre les parties n'a pu être trouvé, seul le droit suisse est applicable au présent contrat.

Le for juridique exclusif de l'Ecole Suisse de Ski Sion est à Sion.

ASSURANCE ANNULATION – ESS COURS PROTECT

Assurance complémentaire selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance LCA

« **COURS PROTECT** » est une assurance complémentaire proposée aux clients afin d'assurer les cours achetés auprès de l'ESS Sion et cela en cas d'accident, de maladie ou lorsque les cours n'ont pas lieu pour cause de fermeture des installations.

1. Assureur

L'assureur est l'ESS Sion qui propose une prestation d'assurance sous la marque « Cours Protect ».

2. Preneur d'assurance

Le preneur d'assurance est un client ayant souscrit à l'assurance « Cours Protect » lors de la réservation de cours auprès de l'ESS Sion. La souscription est disponible également sur notre plateforme de vente en ligne.

3. Prestations assurées

« Cours Protect » assure uniquement les cours réservés et déjà payés auprès de l'ESS Sion.

4. Montant de la prime

CHF 5.00 (cinq) par jour et par personne

5. Validité de l'assurance

L'assurance est valable dès son achat et plus précisément durant la période des jours de cours achetés à l'ESS Sion. Lors de réservations multiples, seuls les cours dont l'option « Assurance cours protect » a été coché sont couverts par « Cours Protect ».

Seuls les cours de la personne assurée seront couverts par « Cours Protect ».

6. Objet du contrat

L'assureur garantit le remboursement au prorata-temporis ou le remplacement du ou des cours manqués selon les conditions ci-dessous.

7. Conditions de l'assurance

« Cours Protect » assure les prestations mentionnées ci-dessus dans les situations suivantes :

- En cas d'accident, de maladie de la personne assurée, sur présentation d'un certificat médical durant la période de validité de l'assurance.
- En cas de fermeture des installations du jardin des neiges de Sion, fermeture des domaines skiables lors de nos cours en station et cela uniquement si le déplacement du cours (lieu, date, horaire) n'est pas réalisable pour l'assureur.
- En cas de pannes de nos partenaires (transport et remontées mécaniques) pour raisons de forces majeures.

8. Remboursement

Le remboursement au prorata-temporis ou le remplacement des cours est à faire valoir directement par mail à l'adresse de l'ESS Sion (info@esss.ch).

9. Bases légales

Le présent contrat est soumis au droit suisse et le for juridique se trouve à Sion. Les dispositions de la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) ainsi que le code des obligations (CO) sont au surplus applicables.

10. Exclusions de l'assurance

- Toutes autres situations que celles mentionnées au point 7
- Etat d'ébriété, usage de drogue, de stupéfiants ou de médicaments non prescrit par un médecin
- Actes intentionnels et dols, suicide, tentative de suicide ou automutilation
- Inobservation consciente d'interdictions officielles

Fait partie intégrante des conditions générales

ESS Sion, septembre 2024